



**Compte-rendu du Comité Syndical du Vendredi 6 Mars 2015**

L'an deux mille quinze, le six mars, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMBVA, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Christian RANDOULET, Président.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. BEL - M. BELLEGARDE - M. BELLEVILLE - M. BISCARRAT - M. FENOUIL - M. GAMARD - M. GROS -  
Mme JULIEN - Mme LAGRANGE - M. LANGLADE - M. MARQUOT - M. MATTEI - M. PERRAND - M. PONCE -  
M. RANDOULET - M. SANDEVOIR - M. TERRISSE - M. TRUCCO

**ETAIENT EXCUSES :**

M. ANASTASY - M. CASTELLI - M. DEMANSE - M. FAVIER - M. GRANIER - M. GUIN Mme HELLE - M. LAGNEAU -  
Mme LORHO - M. MANETTI - M. MOUREAU - M. MOUTAFIS

**ETAIENT ABSENTS :**

M. AVRIL - M. CHARLUT - M. GABERT - M. MUS - M. ROCHE

**Assistaient également :**

**Elus :**

M. BANACHE

**Techniciens :** Alain FARJON - Romain PRIOUX - Philippe DE DAPPER - Raphaël PICARD et  
Géraldine SAINT JEAN

**Techniciens excusés :** Christophe BERTRAND - Lucile PLUCHART- Pascale SINARD - Gilles PERILHOU - Ingrid  
HAUTEFEUILLE - Marlène CREQUER -

Délégués en exercice : 31 Délégués titulaires présents : 14 Délégués suppléants présents : 4 Quorum : 16
---

La séance est ouverte à 14h30 par Christian RANDOULET, Président.



**Compte-rendu du Comité Syndical du Vendredi 6 Mars 2015**

Christian RANDOULET indique que du fait de l'annulation des élections municipales de Mars 2014 pour le Commune de Le Pontet, les deux élus de cette commune (titulaire et suppléant) désignés par la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, EPCI membre du SMBVA, ne siègeront plus au Comité Syndical jusqu'aux prochaines élections et une nouvelle délibération du Grand Avignon.

Le quorum pour le Comité Syndical passe de 17 à 16 membres présents.

 **Désignation d'un secrétaire de séance :**

M me Renée JULIEN est désignée comme secrétaire de séance.

Vote	
Unanimité	Pour : 18

 **Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 26 Janvier 2015**

Vote	
Unanimité	Pour : 18





## Compte-rendu du Comité Syndical du Vendredi 6 Mars 2015

### Compte rendu des décisions du Président

#### ➤ **N°1 : Décision n°2015-01 - Contrat copieur AM Trust**

Un contrat d'impression concernant un photocopieur couleur RICOH MPC 3503 GWNX neuf est conclu avec la Société AM TRUST sise 5, Avenue de l'Orme Fourchu - 84000 AVIGNON.

Ce contrat prend effet le 16 Décembre 2014, date de son installation, pour une durée de 16 trimestres soit jusqu'au 16 Décembre 2018 (4 années).

Le coût :

- Loyer trimestriel : 1 450,00 € HT,
- Estimation 9 000 copies noires par trimestre à 0,004 € soit 36,00 € HT,
- Estimation 15 000 copies couleur par trimestre à 0,04 € soit 600,00 € HT,
- AM Box silver inclus,
- Soit **2 086,00 € HT par trimestre.**

La présente décision annule et remplace la décision n° 2009-06 en date du 25 Mai 2009 concernant la location d'un photocopieur OLIVETTI MF 350 auprès de la Société RVBS.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon.

#### Observations / Remarques

Aucune



#### ➤ **N°2 : Décision n°2015-02 – Suivi progiciels Berger Levrault**

Un contrat de suivi est conclu avec la Société BERGER LEVRAULT - 231, Rue Pierre et Marie Curie, CS57605, 31676 Labège Cedex.

Ce contrat comprend les garanties suivantes :

- La veille et l'espace clients
- La maintenance corrective et évolutive,
- L'assistance téléphonique et la téléassistance à l'utilisation des progiciels,

Le contrat prend effet au 1er Janvier 2015 et arrivera à échéance le 31 Décembre 2017. Le Syndicat peut renoncer au bénéfice de ce contrat l'année civile suivante sous réserve d'en aviser le Prestataire par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 31 Octobre de l'année civile en cours.

Ce contrat annule et remplace tous les contrats de suivi de progiciels antérieurs qui auraient pu être conclus entre le SMBVA et la Société BERGER LEVRAULT.

Pour l'année 2015, le coût s'élève à 1 081.06€ HT soit 1 297.27 TTC (TVA 20%).

Les prestations décrites à l'article 2 sont consenties en contrepartie d'une redevance annuelle précisée contractuellement.

#### Observations / Remarques

Aucune







## Compte-rendu du Comité Syndical du Vendredi 6 Mars 2015

### Compte rendu des décisions du Bureau syndical du Lundi 23 Février 2015

#### ➤ N° 1 : Rochefort du Gard - Modification n° 2 du POS

La Commune a lancé une procédure de modification simplifiée n° 2 du POS par délibération en date du 20/11/2014.

Cette modification porte sur l'adaptation du règlement 4NA à vocation d'activités. Cela pour permettre aux activités économiques existantes sur le secteur de la Bégude de pouvoir se développer en cohérence avec un document d'urbanisme adapté aux préoccupations actuelles des entreprises.



La commune souhaite supprimer l'interdiction des parcs d'attraction et les aires de jeux et de sports ouverts au public pour être en adéquation avec les activités existantes.

L'art 4NA2 est modifié comme suit :

*Peuvent être autorisés:*

- Les parcs d'attraction et de loisirs à condition que les constructions et installations soient démontables

Les membres du Bureau, réunis le lundi 23 Février 2015, ont émis un avis favorable sur ce dossier.

Observations / Remarques
Aucune







## Compte-rendu du Comité Syndical du Vendredi 6 Mars 2015

### ➤ N°2 : St Saturnin Les Avignon - Modification n°5 du POS

La commune a lancé une modification n°5 de son POS

Cette modification porte sur 9 points règlementaires :

#### ➤ Point 1 : Réduction de l'Emplacement Réserve n°9

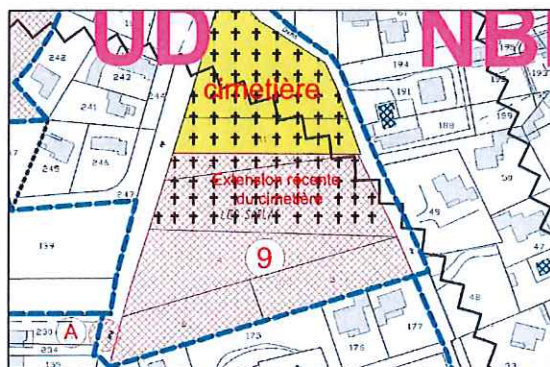
Il est prévu de réduire l'ER pour prendre en compte :

- L'extension effective du cimetière
- Un programme de 8 logements locatifs sociaux en maison de ville

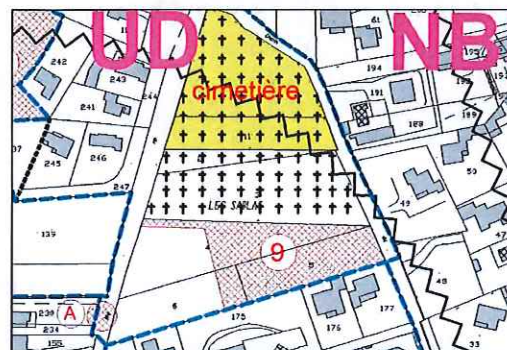
Localisation du secteur



AVANT MODIFICATION



APRES MODIFICATION



#### ➤ Point 2 : Intégrer en zones UB les parcelles AN 88-89-91-96-97-98-99 actuellement en zone UD du POS

Il s'agit de permettre une densification maîtrisée. Les dessertes et réseaux sont de capacité suffisante pour admettre une densification du secteur.

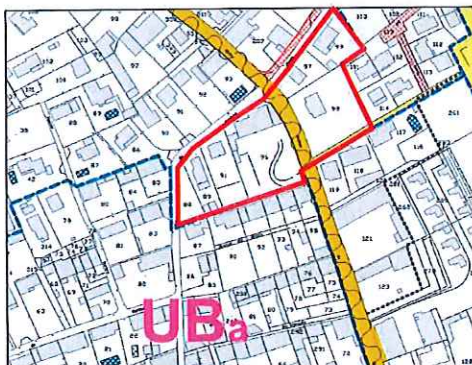
Il est proposé d'affecter en zone UB ce secteur avec un COS de 1 (au lieu de 0,3 en UD)

Hauteur : 7m à l'égoût et 9m au faîtage

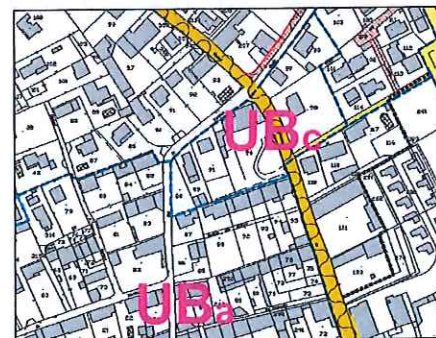
Création d'un sous secteur : UBc



AVANT MODIFICATION



APRES MODIFICATION







## Compte-rendu du Comité Syndical du Vendredi 6 Mars 2015

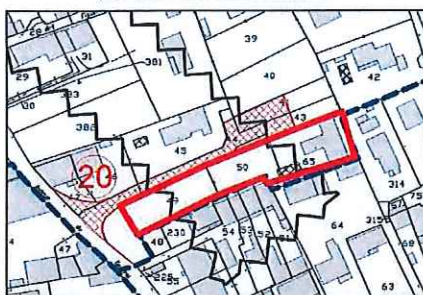
### ➤ Point 3 : Intégrer en zone UB les parcelles AE 49-50-65 actuellement en zone UD du POS

Il s'agit de permettre la réalisation d'un programme de 15 logements locatifs sociaux  
Passage de ces parcelles en zone UB avec un COS de 1  
Hauteur : 9m au faitage

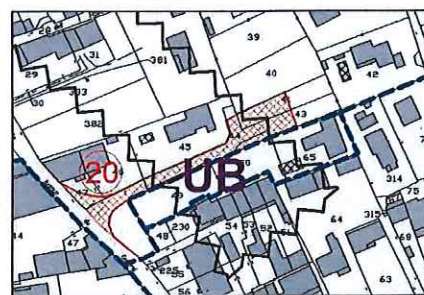
Localisation du secteur



AVANT MODIFICATION



APRES MODIFICATION



### ➤ Point 4 : Permettre les nouvelles constructions en secteur NBB



NB : chaque couleur représente une unité foncière

Les nouvelles dispositions réglementaires sont :

- Surface minimale de terrain pour construire : 400 m<sup>2</sup> (au lieu de 800m<sup>2</sup>)
- Stationnement pour au moins 2 logements :
  - Voie d'accès de largeur 4 m
  - + 0,5 place de stationnement commun par logement
  - Espace commun de gestion des EP + espace commun planté (espaces mutualisés)
- Emprise au sol passe de 20 à 30%

Le potentiel de densification peut être de 15 nouvelles constructions.





## Compte-rendu du Comité Syndical du Vendredi 6 Mars 2015

### ➤ Point 5 : Autoriser les constructions en limite de voie ou d'emprise publique dans la zone UD

Actuellement, le retrait des constructions est fixé à 6 ou 8m en fonction du statut de la voie.  
Le règlement ne prévoit pas la possibilité de s'implanter à l'alignement de la voie.

Le règlement de la zone UD évolue comme suit :

- Pour les voies publiques d'une largeur  $\geq 8m$  : « sauf indications contraires sur les documents graphiques, les constructions peuvent être implantées à l'alignement de la voie ou à une distance au moins égale à 8m par rapport à l'axe de ladite voie »

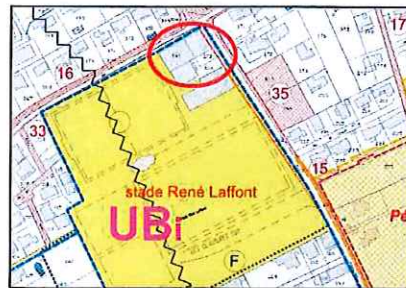
- Pour les voies publiques d'une largeur de - de 8m : « sauf indications contraires sur les documents graphiques, les constructions doivent être implantées à une distance au moins égale à 6m par rapport à l'axe de ladite voie.

Dans les opérations d'aménagement d'ensemble, les dispositions ci-avant ne s'appliquent pas »

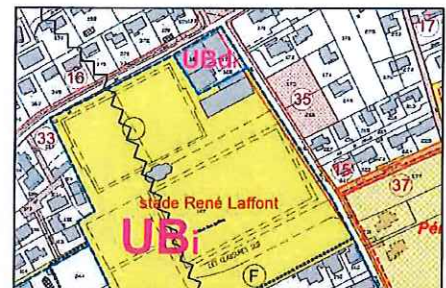
### ➤ Point 6 : Augmenter l'emprise au sol des constructions d'une partie du Secteur UB<sub>i</sub>



AVANT MODIFICATION



APRES MODIFICATION



Ce secteur correspond à l'établissement Grégoire.

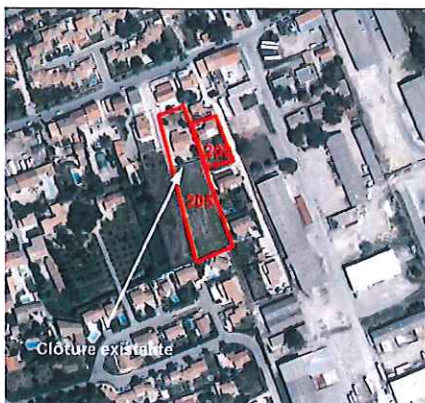
L'emprise au sol est actuellement de 50%

La commune a décidé de ne plus réglementer l'emprise au sol.

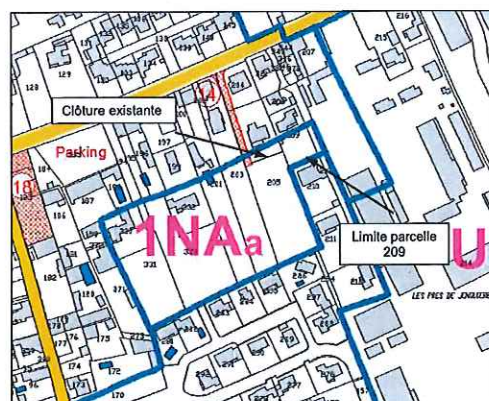
### ➤ Point 7 : Réajuster les limites du secteur 1NA<sub>a</sub>

Les parcelles 205 et 209 sont en partie en zone UB et en partie en zone 1NA<sub>a</sub>.

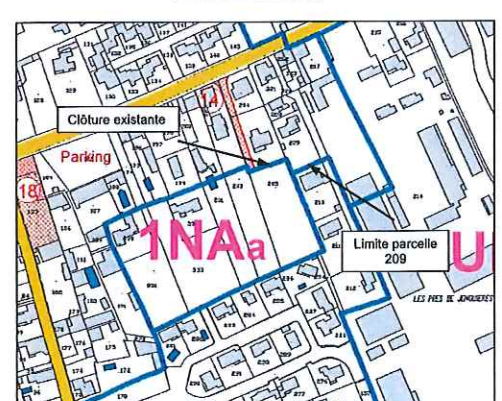
Il s'agit d'ajuster la limite entre les 2 zones en intégrant l'intégralité de la parcelle 209 construite.



AVANT MODIFICATION



APRES MODIFICATION







Compte-rendu du Comité Syndical du Vendredi 6 Mars 2015

➤ Point 8 : Revenir au règlement général de la zone UD pour le secteur D « Vallat Saint Jean »



Image illustrative



Image illustrative

Ce secteur a fait l'objet d'une déclaration de projet emportant MEC du POS en 2012 en instituant des règles spécifiques notamment en matière de

- hauteur (10.5m / R+2) et de
- COS (0.45) pour l'emplacement « D »
- LLS : 30% minimum

La commune souhaite modifier ce règlement spécifique et revenir au règlement général de la zone UD:

- Hauteur : 7m (r+1) au lieu de 10,5m (R+2)
- COS : 0,3 au lieu de 0,45
- LLS : 30% au lieu de 30% minimum





Compte-rendu du Comité Syndical du Vendredi 6 Mars 2015

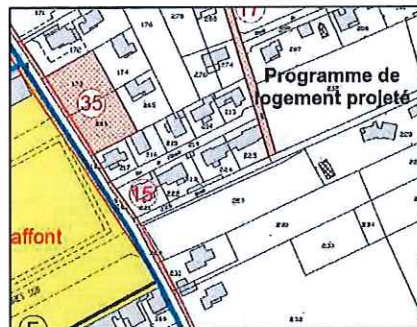
➤ Point 9 : Création d'un ER - Chemin des Bouscarles

La Commune souhaite créer un emplacement réservé pour l'aménagement et élargissement du chemin d'une largeur de 8m pour la desserte, depuis la rue du 19 Mars 1962, d'un programme de 21 logements dont 14 Logements Locatifs Sociaux.

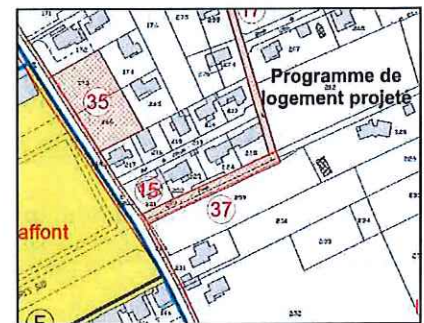
Localisation du secteur



AVANT MODIFICATION



APRES MODIFICATION



Les membres du Bureau, réunis le lundi 23 Février 2015, ont émis un avis favorable sur l'ensemble des 9 points qui constituent ce dossier de modification.

Observations / Remarques

Aucune





**Compte-rendu du Comité Syndical du Vendredi 6 Mars 2015**

**📌 Compte rendu des délibérations :**

➤ **N°1 : Débat d'Orientations Budgétaires 2015**

Rapporteur : Christian RANDOULET, assisté d'Alain FARJON, Directeur

Avant d'entamer les débats sur les orientations budgétaires, il convient d'étudier les différents points suivants :

- Résultat de l'exercice 2014
- Affectation du résultat
- Proposition budgétaire 2015

➤ **Réalisations 2014 pour la section de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement	BP 2014	Réalisées 2014
011 - Charges à caractère général	102 110.00	77 501.65
012 - Charges de personnel	186 375.00	184 224.84
65 - Autres charges de gestion courante	204 600.00	180 206.07
66 - Charges financières	16 283.53	14 298.73
67 - Charges exceptionnelles	/	/
023 - Virement à la section d'investissement	80 792.28	/
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections + Rattachements	125 051.85	125 051.85
<b>Total des dépenses</b>	<b>715 212.66</b>	<b>581 283.14</b>

**Analyse des dépenses de fonctionnement :**

Chapitre 011 : charges à caractère général ➔ économie 24 608.35 €

		BP 2014	Réalisées 2014
60	Achats et fournitures	6 100.00	9 040.68
61	Services extérieurs	67 400.00	54 201.78
62	Autres services extérieurs	28 610.00	14 259.19
63	Impôts et taxes	0.00	0.00
<b>011</b>	<b>Charges à Caractère Général</b>	<b>102 110.00</b>	<b>77 501.65</b>

Articles 60 : dépassement 2940.68€

La collectivité a payé une régularisation à EDF en 2014 que l'on ne retrouvera pas en 2015.





## Compte-rendu du Comité Syndical du Vendredi 6 Mars 2015

### Articles 61 : économie 13198.22€

- Site internet en refonte en 2014 et prestataire qui a changé de statut juridique en cours d'année : économie 2600€.
- Changement de prestataire pour les garanties statutaires (ancien CIGAC nouveau SOFCAP) économie par rapport au prévu 3000€.
- Les frais budgétés pour le séminaire ont été réglés en frais de réception (soit en 62 au lieu de 61) - non réalisation environ 3000€.
- Non réalisation de 500€ prévus en frais de formation.

### Articles 62 : économie 14350.81€

- Honoraires d'avocat (procédure ancienne Directrice) non réalisé : économie 10000€.
- Frais d'impression pour les lettres SCOT prévues au budget non réalisé : économie 2500€.
- Frais de missions moins importants que prévus : économie 700€.
- Frais d'affranchissement moins importants que prévus : économie 700€.
- Frais de télécommunication moins importants que prévus : économie 1000€.
- Frais bancaires sur ligne de trésorerie moins importants que prévus : économie 500€.

### Chapitre 012 : charges de personnel → économie 2 150.16 €

		BP 2014	Réalisées 2014
62	Personnel extérieur	13 500.00	12 127.60
63	Taxes sur rémunérations	1 875.00	1 735.95
64	Rémunération du personnel	171 000.00	170 361.29
<b>012</b>	<b>Charges de Personnel</b>	<b>186 375.00</b>	<b>184 224.84</b>

### Articles 62 : économie 1372.40€

- Notamment un conseiller technique indemnisé et non remplacé, en moins pendant trois mois (CCPRO).

### Chapitre 65 : autres charges de gestion courante → économie 24 393.93 €

		BP 2014	Réalisées 2014
6531	Indemnités (élus)	105 000.00	87 156.24
6532	Missions (frais déplacement élus)	1 000.00	0
6533	Cotisations de retraite	7 500.00	5 658.56
6554	Contributions aux Organismes de Regroupement (cotisation Fédération nationale des SCoT)	2 500.00	2 500.00
6555	Contributions au CDG 13 (personnel pris en charge)	55 000.00	51 291.27
6574	Subvention de fonctionnement aux associations (AURAV)	33 600.00	33 600.00
<b>65</b>	<b>Autres Charges de Gestion Courante</b>	<b>204 600.00</b>	<b>180 206.07</b>

- Diminution de l'enveloppe indemnitaire globale (limite à 20% et un vice-président en moins)



## Compte-rendu du Comité Syndical du Vendredi 6 Mars 2015

- Economie de 2616.84€ provenant de la réduction d'une cotisation versée au CDG 13 (l'ancienne directrice du SMBVA prise en charge par le CDG 13 ayant perçu une rémunération par ailleurs).

### Chapitre 66 : charges financières → économie 1 984.80 €

- Moins d'intérêts mandatés pour la ligne de Trésorerie (remboursement anticipé).

### Chapitre 023 virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement → 80 792.28 €

- Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est une opération budgétaire non suivie d'une réalisation comptable.
- A défaut d'inscrire ce virement au budget il faudrait prévoir un nouvel emprunt pour équilibrer la section d'investissement.

### Chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre sections → réalisé = prévu

- il s'agit des amortissements.

Recettes de fonctionnement	BP 2014	Réalisées 2014
002 -Excédent de fonctionnement reporté	/	/
74 - Dotations de participations	676 015.66	676 016.66
77 - Produits exceptionnels	/	230.76
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (reprises subventions)	39 197.00	39 197.00
<b>Total des recettes</b>	<b>715 212.66</b>	<b>715 444.42</b>

### Analyse des recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées par les participations de communautés de communes et d'agglomération membres : 676 016.66 €.

Les autres recettes sont les opérations d'ordre de transfert entre sections au 042 soit 39 197.00 € (qui correspondent à la reprise des subventions reçues).

### Résultat 2014 pour la section de fonctionnement :

Dépenses : 581 283.14 €

Recettes : 715 444.42 €

---

Excédent : 134 161.28 €

**VOIR ANNEXE 1**





Compte-rendu du Comité Syndical du Vendredi 6 Mars 2015

➤ Réalisations 2014 pour la section d'investissement

Dépenses d'investissement	BP 2014	Réalisées 2014
001 - Déficit d'investissement reporté	/	/
16 - Remboursement emprunts	43 691.69	43 691.69
20 - Immobilisations incorporelles	156 900.00	148 271.72
21 - Immobilisations corporelles	5 000.00	2 242.66
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (reprises de subventions)	39 197.00	39 197.00
<b>Total des dépenses</b>	<b>244 789.69</b>	<b>233 403.07</b>

Analyse des dépenses d'investissement :

- Lettres SCoT non réalisées : économie 8600€.
- Matériel informatique non remplacé en 2014 : économie 2700€.

Recettes d'investissement	BP 2014	Réalisées 2014
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	24 036.41	/
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	14 908.15	14 908.15
13 - Subventions d'investissement	/	4 138.00
16 - Emprunts	/	/
021 Virement de la section de fonctionnement	80 792.64	/
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	125 051.85	125 051.85
<b>Total des recettes</b>	<b>244 788.69</b>	<b>144 098.00</b>

Analyse des recettes d'investissement :

- Le solde excédentaire antérieur reporté de la section d'investissement s'inscrit budgétairement mais ne se réalise pas : 24 036.41€.
- De même le virement de la section de fonctionnement pour 80 792.64€.
- L'excédent de fonctionnement de l'année 2013 avait été capitalisé pour 14 908.15€ (titre de recettes).
- Au cours de l'année 2014 nous avons encaissé 4 138€ de subvention du Conseil Général de Vaucluse.
- Les opérations d'ordre pour 125 051.85€ sont les amortissements.



**Compte-rendu du Comité Syndical du Vendredi 6 Mars 2015**

**Résultat 2014 pour la section d'investissement :**

Dépenses : 233 403.07 €

Recettes : 144 098.00 €

---

Déficit : 89 305.07 €

Or l'exercice 2013 faisait apparaître un excédent reporté pour la section d'investissement de 24 036.41 €

Le résultat cumulé de la section d'investissement est donc de - 65 268.66 €.

**Les résultats 2014 à affecter sont donc :**

Un excédent de fonctionnement : 134 161.28 €

Un déficit cumulé d'investissement : - 65 268.66 €.

Résultat de clôture 2014 : **68 892.62 €**

**VOIR ANNEXE 2**





Compte-rendu du Comité Syndical du Vendredi 6 Mars 2015

➤ Affectation du résultat 2014

Dans le cadre de la préparation budgétaire pour l'année 2015, les membres du Bureau examine l'affectation du résultat de fonctionnement reporté (soit 134 161.28 €). Ils proposent de le reporter en investissement en recettes : ligne budgétaire R 001

➤ Propositions pour l'exercice budgétaire 2015

1- projet de Budget 2015 - section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	BP 2014	Réalisées 2014	Propositions 2015
011 - Charges à caractère général	102 110.00	77 501.65	101 960.00
012 - Charges de personnel	186 375.00	184 224.84	190 207.82
65 - Autres charges de gestion courante	204 600.00	180 206.07	161 800.00
66 - Charges financières	16 283.53	14 298.73	14 662.78
67 - Charges exceptionnelles	/	/	/
023 - Virement à la section d'investissement	80 792.28	/	64 848.64
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections + Rattachements	125 051.85	125 051.85	154 742.60
<b>Total des dépenses</b>	<b>715 212.66</b>	<b>581 283.14</b>	<b>688 221.84</b>

- 65 : La cotisation de la Fédération Nationale des SCoT est basée sur la population du SCoT.
- 012 : Augmentation des cotisations CNRACL et GVT (changements d'échelons).
- 042 : augmentation des amortissements.
- 023 : virement à la section d'investissement nécessaire pour équilibrer la section d'investissement sans faire appel à l'emprunt.

Recettes de fonctionnement	BP 2014	Réalisées 2014	Propositions 2015
002 -Excédent de fonctionnement reporté	/	/	/
74 - Dotations de participations	676 015.66	676 016.66	648 610.84
77 - Produits exceptionnels	/	230.76	/
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (reprises subventions)	39 197.00	39 197.00	39 611.00
<b>Total des recettes</b>	<b>715 212.66</b>	<b>715 444.42</b>	<b>688 221.84</b>



**Compte-rendu du Comité Syndical du Vendredi 6 Mars 2015**

Diminution de la participation des EPCI :

EPCI	2014	Proposition 2015		
		- 5 % sur la population DGF 2015 x 2,33 € par habitant référence 2014		
CA du Grand Avignon	435 142,84	<b>418 019,48</b>	-22 001,02	- 17 123,36 *
CC Pays de Rhône et Ouvèze	160 618,39	<b>153 732,00</b>	- 8 091,16	- 6 886,39
CC Les Sorgues du Comtat	57 785,05	<b>55 519,01</b>	- 2 922,05	- 2 668,04
CC de la Côte du Rhône Gardoise	22 469,38	<b>21 340,35</b>	- 1 123,18	- 1 129 03
Cotisations totales	676 015,66	<b>648 610,84</b>	-34 137,41/ 2015	-27 806,82/ 2014
Cotisation par habitant (environ)	<b>2,33 €</b>	<b>2,21 €</b>		

\*

CA du Grand Avignon : 188 850 h X 2,33 € = 440 020,50 € - 5 % (- 22 001,02 €) = **418 019,48 €**

CCPRO : 69 452 h X 2,33 € = 161 823,16 € - 5 % (- 8 091,16 €) = **153 732,00 €**

CC Les Sorgues du Comtat : 25 082 h X 2,33 € = 58 441,06 € - 5 % (- 2 922,05 €) = **55 519,01 €**

CC Côte du Rhône Gardoise : 9 641 h X 2,33 € = 22 463,53 € - 5 % (- 1 123,18 €) = **21 340,35 €**

**682 748,25 € - 5 % (- 34 137,41 €)**

L'article 13 des statuts du Syndicat prévoit que la contribution financière de la population communautaire est calculée au prorata de la population DGF de la dernière année connue.

Population DGF :

EPCI	2014	2015	Evolution en Valeur/2014	Evolution %/2014
CA du Grand Avignon	186 708	188 850	+ 2 142	+ 1,15 %
CC Pays de Rhône et Ouvèze	68 917	69 452	+ 535	+ 0,78 %
CC Les Sorgues du Comtat	24 794	25 082	+ 288	+ 1,16 %
CC de la Côte du Rhône Gardoise	9 641	9 641	/	/
	290 060	<b>293 025</b>	+ 2 965	+ 1,02 %





Compte-rendu du Comité Syndical du Vendredi 6 Mars 2015

**2 - Projet de Budget 2015 - section d'investissement :**

Dépenses d'investissement	BP 2014	Réalisées 2014	Propositions 2015
001 - Déficit d'investissement reporté	/	/	65 268.66
16 - Remboursement emprunts	43 691.69	43 691.69	44 472.86
20 - Immobilisations incorporelles	156 900.00	148 271.72	199 400.00
21 - Immobilisations corporelles	5 000.00	2 242.66	5 000.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (reprises de subventions)	39 197.00	39 197.00	39 611.00
<b>Total des dépenses</b>	<b>244 789.69</b>	<b>233 403.07</b>	<b>353 752.52</b>

- Les frais d'études prévus pour le marché de la trame verte et bleue sont estimés à 50 000.00€.

Recettes d'investissement	BP 2014	Réalisées 2014	Propositions 2015
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	24 036.41	/	/
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	14 908.15	14 908.15	134 161.28
13 - Subventions d'investissement	/	4 138.00	/
16 - Emprunts	/	/	/
021 Virement de la section de fonctionnement	80 792.64	/	64 848.64
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	125 051.85	125 051.85	154 742.60
<b>Total des recettes</b>	<b>244 788.69</b>	<b>144 098.00</b>	<b>353 752.52</b>

Pour équilibrer la section d'investissement il est nécessaire de procéder à un virement de la section de fonctionnement de 64 848.64 €.

Les recettes d'investissement du Syndicat sont constituées de :

- 134 161.28€ d'excédent de fonctionnement capitalisé.
- 64 848.64 € de virement de la section de fonctionnement en 021.
- 154 742.60 € d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.

Deux demandes de subventions ont été faites auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et auprès de l'Etat. Nous sommes dans l'attente des réponses et arrêtés d'attribution avant de procéder aux inscriptions budgétaires.



Compte-rendu du Comité Syndical du Vendredi 6 Mars 2015

**ANNEXE 1 - 134 161,28 € explication prévisions/réalisations**

Dépenses ..... non réalisées

011 charges à caractère général .....	24 608,35
012 charges de personnel .....	2 150,16
65 autres charges de gestion courante .....	24 393,93
66 charges financières .....	1 984,80

S/total .....53 137,24

023 virement à la section d'investissement ..... 80 792,28

Il s'agit du montant des crédits budgétaires libérés pour faire face aux dépenses d'investissement

**Total ..... 133 929,52**

---

Recettes supplémentaires par rapport aux prévisions ..... réalisées


74 dotations et participations (4 EPCI) .....	1,00
77 produits exceptionnels .....	230,76

**Total ..... 231,76**

---

**Total Général ..... 134 161,28**



 <b>Syndicat Mixte</b> pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon	Référence	CS
	Document du	16/03/2015
<b>Compte-rendu du Comité Syndical du Vendredi 6 Mars 2015</b>		

**ANNEXE 2 - 68 892,62 € explication**

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2013	Part affectée à l'investissement exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de l'exercice 2014
Investissement	24 036,41	/	- 89 305,07	- 65 268,66
Fonctionnement	14 908,15	14 908,15	134 161,28	134 161,28
<b>TOTAUX</b>	<b>38 944,56</b>	<b>14 908,15</b>	<b>44 856,21</b>	<b><u>68 892,62</u></b>

Le déficit d'investissement soit 65 268,66 € sera reporté en 2015 en dépenses d'investissement au 001.

<b>Prend Acte</b>	
Unanimité	Pour : 18

Le Président lève la séance à 16h00.

Le Pontet, le 16 Mars 2015  
Le secrétaire de séance  
Renée JULIEN



